|  |
| --- |
| **Exhortation apostolique** ***Amoris Lætitia* sur l’amour dans la famille****Eléments de synthèse proposés par Oranne de Mautort** **SNFS, Conférence des évêques de France.**  |

L’exhortation apostolique *Amoris Lætitia,* « la joie de l’amour » est une grande fresque destinée à tous, notamment aux familles. Elle se déploie en neuf chapitres et plus de 300 paragraphes, les lecteurs sont donc invités par le pape François à prendre le temps de la lecture, sans hâte. Son désir est que chacun se sente appelé « à prendre soin de la vie des familles, car elles ne sont pas un problème, elles sont d’abord une opportunité » (AL 7).

Le préambule rappelle l’importance de la famille et la complexité de ce thème. *Amoris Lætitia* ne tranche pas sur tous sujets, car « tous les débats doctrinaux, moraux ou pastoraux ne doivent pas être tranchés par des interventions magistérielles » (AL 3). Il faudra d’ailleurs « continuer à approfondir librement certaines questions doctrinales, morales, spirituelles et pastorales » (AL 2). Pour certaines questions, « dans chaque pays ou région, peuvent être cherchées des solutions plus inculturées, attentives aux traditions et aux défis locaux. Car “les cultures sont très diverses entre elles et chaque principe général [...] a besoin d’être inculturé, s’il veut être observé et appliqué ” » (AL 3). Le Pape invite à faire un pas de côté par rapport à deux voies sans issue que sont le « désir effréné de tout changer sans une réflexion suffisante ou sans fondement » et «  la prétention de tout résoudre en appliquant des normes générales ou bien en tirant des conclusions excessives de certaines réflexions théologiques » (AL 2).

Le chapitre 1, *À la lumière de la Parole*, est consacré à l’Écriture, ce qui donne un « ton approprié ». L’ouverture de l’exhortation par le Psaume 128 met en valeur la maison et la table comme lieux premiers de la vie familiale. La Bible « abonde en familles, en générations, en histoires d’amour et en crises familiales » (AL 8), Ancien et Nouveau Testament sont convoqués ; ils donnent à voir les réalités familiales, « la plénitude de la famille » (AL 14), comme « la présence de la douleur, du mal, de la violence » (AL 19). La Parole de Dieu accueille ces réalités, elle « ne se révèle pas comme une séquence de thèses abstraites, mais comme une compagne de voyage, y compris pour les familles qui sont en crise ou sont confrontées à une souffrance » (AL 22). La famille de Nazareth, « avec sa vie quotidienne faite de fatigues, voire de cauchemars » (AL 30) est proposée comme une icône à toutes les familles.

Le chapitre 2, *La réalité et les défis de la famille*, invite à « prêter attention à la réalité concrète, parce que "les exigences, les appels de l’esprit se font entendre aussi à travers les événements de l’histoire" à travers lesquels « l’Église peut être amenée à une compréhension plus profonde de l’inépuisable mystère du mariage et de la famille » (AL 31). De nombreux aspects de la réalité familiale sont soulignés, du constat que les « individus sont moins soutenus que par le passé par les structures sociales dans leur vie affective et familiale » (AL 32) aux attentes contradictoires devant le mariage, entre désir de fidélité et crainte de cette relation (cf. AL 34). De multiples défis sont aussi exposés : phénomène migratoire, impact des biotechnologies, manque de logements, abus sur mineurs, violences à l’encontre des femmes etc.

Le Pape appelle à l’humilité, à une « salutaire réaction d’auto-critique », il s’agit de reconnaître que parfois « nous avons présenté un idéal théologique du mariage trop abstrait » (AL 36). Plutôt que « rester dans une dénonciation rhétorique des maux » du monde (AL 35), présentons le mariage comme « un parcours dynamique de développement et d’épanouissement », pas un « poids à supporter toute la vie » (AL 37). L’insistance exclusive sur les « questions doctrinales, bioéthiques et morales » (AL 37) ne soutient pas suffisamment les familles.

Par sa prédication et ses attitudes, Jésus proposait un idéal exigeant mais « ne renonçait jamais à une proximité compatissante avec les personnes fragiles comme la samaritaine ou la femme adultère » (AL 38). Nous pouvons proposer « une pastorale positive, accueillante, qui rend possible un approfondissement progressif des exigences de l’Évangile » (AL 38). Cela s’accompagne d’une formation de la conscience personnelle, avec un appel clair : « former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles » (AL 37).

Le chapitre 3 *Le regard posé sur Jésus : la vocation de la famille* rappelle de manière synthétique les éléments fondamentaux de l’enseignement de l’Église sur le mariage et la famille. Ce qui doit sans cesse inspirer cet enseignement selon le pape, c’est « la première annonce, qui constitue ce qui "est plus beau, plus grand, plus attirant et en même temps plus nécessaire" » (AL 58). S’appuyant entre autres sur *Gaudium et spes, Humanae vitae et Familiaris consortio,* l’exhortation présente la vocation de la famille selon plusieurs aspects : le mariage sacramentel, don de Dieu qui inclut la sexualité (AL 61) ; l’indissolubilité ; la transmission de la vie et l’éducation ; les fruits de la vie familiale (cf. AL 88). Le mariage sacramentel « constitue une réponse à vivre l’amour conjugal comme signe imparfait de l’amour entre le Christ et l’Église » (AL 72).

Porter un regard sur le mystère de la naissance de Jésus éclaire la vocation de la famille : venu au monde dans une famille, il a rencontré des familles, il a vécu dans une famille. Nazareth est « plein de parfum familial » les familles chrétiennes peuvent y « renouveler leur espérance et leur joie » (AL 65).

La réflexion inclut toutes les situations familiales y compris celles qualifiées d’imparfaites. La perspective christocentrique et les ressources de la tradition sont alors mobilisées, permettant d’y discerner des éléments positifs : « Outre le véritable mariage naturel, il existe des éléments positifs présents dans les formes matrimoniales d’autres traditions religieuses”, même si les ombres ne manquent pas non plus » (AL 77). Pour ce qui est des « familles blessées » le pape rappelle aussi le principe général du discernement : « ‘‘Les pasteurs doivent savoir que, par amour de la vérité, ils ont l'obligation de bien discerner les diverses situations’’ (*Familiaris consortio*, n. 84). Le degré de responsabilité n’est pas le même dans tous les cas et il peut exister des facteurs qui limitent la capacité de décision ». C’est une ligne de conduite, l’attention aux personnes concrètes : « C’est pourquoi, tout en exprimant clairement la doctrine, il faut éviter les jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d’être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition » (AL 79).

Le long chapitre 4 *L’amour dans le mariage* est en quelque sorte le cœur battant de l’exhortation, ses propos sur l’amour dépassent d’ailleurs le cadre simplement conjugal. « Encourager un chemin de fidélité et de don réciproque », passe nécessairement par la stimulation de « la croissance, la consolidation et l’approfondissement de l’amour conjugal et familial » (AL 89). Commentant l’hymne à la charité de saint Paul, 1 Co 13, 4-7, le pape François offre une importante méditation sur l’amour, marque de la vie de famille. Déployant de multiples facettes de l’amour, ces pages sont marquées par le souci du cheminement de chacun, ainsi « dire des mots d’encouragement qui réconfortent, qui fortifient, qui consolent, qui stimulent » (AL 100). La patience, le service, le fait de se réjouir avec les autres, l’espérance, etc., autant de facettes de l’amour vécu au jour le jour évoquées de manière réaliste à la façon d’un sage. Ainsi, encourager la patience «  n’est pas permettre qu’on nous maltraite en permanence », mais « l’amour a toujours un sens de profonde compassion qui porte à accepter l’autre comme une partie de ce monde, même quand il agit autrement que je l’aurais désiré » (AL 92).

La charité conjugale, c’est l’amour conjugal enrichi par la grâce du sacrement, amour qui est « un reflet de l’Alliance inébranlable entre le Christ et l’humanité » (AL 120) Mais, « il ne faut pas confondre des plans différents : il ne faut pas faire peser sur deux personnes ayant leurs limites la terrible charge d’avoir à reproduire de manière parfaite l’union qui existe entre le Christ et son Église ». Il l’explique, « le mariage, en tant que signe, implique "un processus dynamique qui va peu à peu de l’avant grâce à l’intégration progressive des dons de Dieu" » (AL 122).

Le chapitre déploie l’idée d’un amour passionné qui inclut émotions et dimension érotique mais n’élude pas la transformation de l’amour, le mariage est « un défi » (AL 124). Observant l’allongement de la vie, le Pape écrit : « Nous ne pouvons pas nous promettre d’avoir les mêmes sentiments durant toute la vie. En revanche, oui, nous pouvons avoir un projet commun stable, nous engager à nous aimer et à vivre unis jusqu’à ce que la mort nous sépare, et à vivre toujours une riche intimité. L’amour que nous nous promettons dépasse toute émotion, tout sentiment et tout état d’âme, bien qu’il puisse les inclure. C’est une affection plus profonde, avec la décision du cœur qui engage toute l’existence….chemin de croissance et de transformation personnelle » (AL 163).

Le chapitre 5 sur « *l’amour qui devient fécond*» évoque les diverses formes de fécondité, notamment le don par excellence que sont les enfants. Tout enfant est un don de Dieu, et doit être accueilli et protégé indépendamment des circonstances de sa naissance. Le pape consacre plusieurs paragraphes à la grossesse pendant laquelle la femme « participe au mystère de la création » en « rêvant à son enfant » (AL 169) que Dieu seul connaît dans son identité la plus profonde. Il évoque ensuite longuement le rôle spécifique et irremplaçable de la mère et du père, autant indispensables l’un que l’autre à la maturation du l’enfant. Évoquant les diverses autres fécondités du couple et de la famille, le Pape insiste aussi sur la souffrance des personnes qui ne peuvent avoir d’enfant.

La fécondité de l’amour se manifeste de façon concrète, dans la vie de tous les jours, auprès que tous ceux que la famille côtoie : « Dieu a confié à la famille le projet de rendre le monde « domestique », pour que tous puissent sentir chaque homme comme un frère. » (AL 183). Ce caractère social de la famille se traduit en engagements concrets : « ainsi les couples chrétiens peignent le gris de l’espace public, le remplissant de la couleur de la fraternité, de la sensibilité sociale, de la défense de ceux qui sont fragiles, de la foi lumineuse, de l’espérance active. Leur fécondité s’élargit et se traduit par mille manières de rendre présent l’amour de Dieu dans la société. » (AL 184). Cela relève de la cohérence de la vie chrétienne : communier au corps du Christ exige de s’engager envers les plus pauvres.

Le Pape évoque ensuite les divers cercles de la famille élargie, qui contribuent à forger l’identité de la personne : chacun est et reste d’abord un enfant, qui reconnait tout ce qu’il a reçu mais doit aussi un jour « quitter son père et sa mère », « le mariage met au défi de trouver une nouvelle manière d’être enfant » (AL 190). Il s’agit aussi de bien prendre soin des personnes âgées qui font pleinement partie de la famille et de la communauté. Enfin c’est en famille que l’on apprend la fraternité, la vie en société. La famille élargit le cœur à toutes les situations de détresse : mères adolescentes, personnes seules, handicap, fragilités, violences, abus. La présence de la belle-famille est aussi une école de délicatesse.

Le chapitre 6 déploie *Quelques perspectives pastorales*, largement reprises du synode. Son fil conducteur est l’accompagnement en diverses étapes de la vie familiale : l’Église désire « accompagner toutes les familles et chacune d’elles afin qu’elles découvrent la meilleure voie pour surmonter les difficultés qu’elles rencontrent sur leur route » (AL 200). Pour ce faire, « les différentes communautés devront élaborer des propositions » (AL 199), cet accompagnement sera « un bien pour elles-mêmes » (AL 207). Avec les Pères synodaux, le pape insiste sur le fait que les familles sont des « sujets actifs de la pastorale familiale » (AL 200). La formation des clercs et des laïcs doit donc être plus adéquate, pluridisciplinaire plutôt qu’uniquement doctrinale, et attentive aux situations réelles.

Le mariage est un itinéraire, un parcours qui implique de passer par diverses étapes, dans une « maturation de l’amour » (AL 220). L’accompagnement des fiancés et des couples mariés est donc « une pastorale du lien par laquelle sont apportés des éléments qui aident tant à faire murir l’amour qu’à surpasser les moments durs » (AL 211), jusqu’à la mort. Outre le cheminement vers le mariage, le pape insiste, et c’est nouveau, sur l’accompagnement des premières années du mariage, « sans nous limiter à une pastorale destinée à de petits groupes d’élite » (AL 230). Encourageant ici les époux au don de la vie, le pape fait à nouveau référence à la conscience des personnes, dont l’accompagnement fait gagner en liberté (cf. AL 222). C’est dans ce chapitre que sont aussi envisagées des situations qualifiées de complexes : mariages mixtes et dispars ; certains catéchumènes du fait de leur situation matrimoniale ; personnes homosexuelles, l’accompagnement devant leur permettre de « bénéficier de l’aide nécessaire pour comprendre et réaliser pleinement la volonté de Dieu dans leur vie » (AL 250) ; familles monoparentales, elles doivent «  trouver soutien et réconfort auprès des autres familles qui forment la communauté chrétienne » (AL 252).

Concernant les crises et difficultés, elles peuvent permettre à « l’amour de renaître fortifié» (AL 238), même si la séparation est parfois nécessaire dans des situations de violence (AL 241). Le pape invite à « nous approcher des crises matrimoniales avec un regard qui n’ignore pas leur charge de douleur et d’angoisse » (AL 234), le divorce est qualifié de « drame de notre époque » (AL 246) en particulier pour les enfants, victimes innocentes. Il appelle aussi nettement à accompagner les personnes après les ruptures et divorces, qu’elles soient remariées ou non, « prendre soi d’eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage, c’est plutôt précisément en cela que s’exprime sa charité » (AL 243).

Le chapitre 7, *Renforcer l’éducation des enfants,* s’intéresse à la vie de famille comme lieu d’éducation, « la famille ne peut renoncer à être un lieu de protection, d’accompagnement [...] même si elle doit réinventer ses méthodes » (AL 260). Divers aspects sont soulignés : la formation éthique des enfants, la question de la sanction comme stimulation, le patient réalisme. La sagesse pratique qui ressort à chaque paragraphe est intéressante, en particulier l’attention à la gradualité et aux petits pas « qui peuvent être compris acceptées et valorisés » (AL 271).

François affirme clairement que « l’obsession n’éduque pas ; et on ne peut pas avoir sous contrôle toutes les situations qu’un enfant pourrait traverser. Ici vaut le principe selon lequel "le temps est supérieur à l’espace", il s’agit de créer des processus plutôt que dominer des espaces. Si un parent est obsédé de savoir où se trouve son enfant et de contrôler tous ses mouvements, il cherchera uniquement à dominer son espace. De cette manière, il ne l’éduquera pas, ne le fortifiera pas, ne le préparera pas à affronter les défis. Ce qui importe surtout, c’est de créer chez l’enfant, par beaucoup d’amour, des processus de maturation de sa liberté, de formation, de croissance intégrale, de culture d’une authentique autonomie » (AL 261).

C’est aussi un grand oui à l’éducation sexuelle qui « ne peut être comprise que dans le cadre d’une éducation à l’amour, au don de soi réciproque » (AL 280). Le chapitre se termine avec la transmission de la foi, « la famille doit continuer à être le lieu où l’on enseigne à percevoir les raisons et la beauté de la foi, à prier et servir le prochain » (AL 287). Les familles sont sujets de l’action pastorale, en particulier à travers le témoignage de la solidarité avec les pauvres, de l’ouverture à la diversité des personnes etc. (AL 290).

Le chapitre 8 *Accompagner, discerner et intégrer la fragilité* est traversé par une éthique de la vulnérabilité. Sous le regard de Jésus, l’Église est comme un hôpital de campagne, elle « doit accompagner d’une manière attentionnée ses fils les plus fragiles, marqués par un amour blessé et égaré, en leur redonnant confiance et espérance » (AL 291). Posant clairement qu’en « aucune manière l’Église ne doit renoncer à proposer l’idéal complet du mariage » ( AL 307) et que « le mariage chrétien se réalise pleinement dans l’union entre un homme et une femme qui se donnent l’un à l’autre dans un amour exclusif et dans une fidélité libre, s’appartiennent jusqu’à la mort et s’ouvrent à la transmission de la vie » (AL 292), le pape François peut déployer une réflexion sur d’autres formes d’union, en valorisant dans ces situations ce qui construit les personnes et en rappelant la nécessaire gradualité dans la pastorale (cf. Familiaris Consortio). Le sens de la gradualité est précisé : « gradualité dans l’accomplissement prudent des actes libres de la part de sujets qui ne sont dans des conditions ni de comprendre, ni de valoriser ni d’observer pleinement les exigences objectives de la loi » (AL 295). On note qu’il s’agit d’une éthique du sujet, et que la compréhension des exigences peut ne pas être acquise au début du chemin.

Pour ce qui est de l’intégration, l’appel est radical : « intégrer tout le monde » (AL 297). La seule route que peut emprunter l’Église, la route de Jésus, est celle « de ne condamner personne éternellement » (AL 296). Chacun, chacune, appartient à la communauté ecclésiale de manière singulière, il peut s’y sentir objet de la miséricorde de Dieu. Cette logique d’intégration vaut en particulier pour ceux qui ne vivent pas l’idéal du mariage, l’Église doit « leur révéler la divine pédagogie de la grâce dans leurs vies et de les aider à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux » (AL297). Concernant les personnes divorcées et remariées, cette dynamique de l’intégration est soulignée, au bénéfice de tous : « la logique de l’intégration est la clef de leur accompagnement pastoral, afin que non seulement ils sachent qu’ils appartiennent au corps du Christ, mais qu’ils puissent en avoir une joyeuse et fécond expérience » (AL 299). Le pape rappelle leur condition première de baptisés, « l’Esprit Saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous » (AL 229).

Le discernement, troisième axe de ce chapitre et plus largement de l’exhortation, vaut en particulier pour les personnes divorcées et remariées. Ce discernement passe par la reconnaissance de « l’innombrable diversité des situations concrètes » (AL 300), divorces récents ou anciens, présence d’enfants etc. L’exhortation ne donne donc pas «  une nouvelle législation générale du genre canonique applicable à tous les cas » (AL 300). Précisant que « les conséquences et les effets d’une norme ne doivent pas être nécessairement toujours les mêmes » (AL 300), y compris « pour la discipline sacramentelle » (AL 300, note 336), le pape encourage au discernement personnel et pastoral. Des indications concrètes sont données pour que les personnes intéressées, c’est-à-dire ici les fidèles remariés, exercent ce discernement, la pastorale « concrète des ministres et des communautés » (AL 305) les accompagnant dans ce discernement.

Pour poser le discernement pastoral, la question de l’imputabilité-responsabilité des actions est aussi longuement reprise par le pape François s’arrêtant à la suite de St Thomas sur les conditions de pleine liberté et pleine conscience. En termes plus contemporains, la question des conditionnements et de la maturation est posée, dans une perspective toujours dynamique, « la conscience peut découvrir avec une certaine assurance morale que cette réponse [qui ne réalise pas objectivement notre conception du mariage] est le don de soi que Dieu lui-même demande au milieu de la complexité concrète des limitations, même si elle n’atteint pas pleinement l’idéal objectif » (AL 303). Autrement dit, « il est possible que, dans une situation objective de péché – qui n’est pas subjectivement imputable ou qui ne l’est pas pleinement – l’on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu’on puisse aimer, et qu’on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l’aide de l’Église » ( AL 305), et il ajoute que « dans certains cas il peut aussi s’agir aussi de l’aide des sacrement » (AL 305, note 351).

Cette logique de la miséricorde pastorale, « ne pas se sentir satisfait en appliquant seulement les lois morales à ceux qui vivent des situations "irrégulières" » (AL 305) peut être difficile à entendre et le pape dit comprendre «  ceux qui préfèrent une pastorale rigide qui ne prête à aucune confusion » (AL 308). Mais loin d’être une « réponse faible à l’amour de Dieu », la miséricorde « est le pilier qui soutient la vie de l’Église », cette «  maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile » (AL 310). Les derniers mots de ce chapitre sont un double appel lancé aux fidèles « qui vivent des situations compliquées à s’approcher avec confiance de leurs pasteurs ou d’autres laïcs qui vivent dans le dévouement au Seigneur pour s’entretenir avec eux » et aux pasteurs «  à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d’entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l’Église » ( AL 312).

Le chapitre 9 consacré à la « *spiritualité matrimoniale et familiale* » conclut l’exhortation. Les nombreuses notes de ce court chapitre montrent que le pape s’appuie non seulement sur les conclusions du Synode de 2015 et sur le Concile Vatican II, mais aussi sur Jean-Paul II et Benoît XVI, ainsi que sur plusieurs de ses propres catéchèses. Il désire « décrire certaines notes fondamentales de cette spiritualité qui se déploie dans le dynamisme des relations de la vie familiale » (AL 313). Rappelant que «  la spiritualité de l’amour familial est faite de milliers de gestes réels et concrets » (AL 315), il montre qu’« une communion familiale bien vécue est un vrai chemin de sanctification dans la vie ordinaire et de croissance mystique, un moyen de l’union intime avec Dieu » (AL 316). Des moments de souffrances aux moments de joies ou de fêtes, une famille peut vraiment s‘appuyer sur le Christ de Pâques, notamment par la prière et la participation commune à l’eucharistie.

La fidélité au conjoint, décidée et renouvelée chaque jour, reflète la fidélité de Dieu pour son peuple ; mais la plus grande libération se profile lorsque « chacun découvre que l’autre n’est pas sien » que chacun appartient au Seigneur. Le cœur de cette spiritualité conjugale est sans aucun doute l’attention, la consolation et l’encouragement réciproques dans un climat de tendresse et d’hospitalité. Finalement, le Pape rappelle l’ultime dimension de la vie familiale, et ouvre ainsi à l’horizon eschatologique: « comme nous l’avons rappelé plusieurs fois dans cette Exhortation, aucune famille n’est une réalité céleste et constituée une fois pour toutes, mais la famille exige une maturation progressive de la capacité d’aimer. [...] Cheminons, familles, continuons à marcher ! Ce qui nous est promis est toujours plus. Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude de l’amour et de communion qui nous a été promise. » (AL 325).

Oranne de Mautort, 30 avril 2016